

Règlement RAID NEUCHAVENTURE

5-6 juin 2026 à Coffrane / NE

Par leur inscription, tous les concurrents reconnaissent avoir pris connaissance et acceptent ce règlement au moment où ils se présentent au départ de l'épreuve.

1. Organisation

Le RAID NEUCHAVENTURE est une épreuve multisports organisée par l'association « Neuchaventure ».

2. Raid (course)

Le raid peut comporter les disciplines suivantes : VTT, épreuve aquatique, course à pied, roller, atelier de cordes et activité surprise. Les participants de chaque équipe effectuent la totalité du parcours **ensemble** (sauf indication contraire et explicite par l'organisateur), et **dans l'ordre défini par les documents**.

Sauf exception, le raid a lieu en orientation (il n'y a pas de balisage) au moyen de diverses cartes topographiques, sur des routes ouvertes à la circulation. Les cartes du parcours ainsi que l'ordre des disciplines, le passage aux postes (balises de contrôle) et la description de chaque poste, sont remis par l'organisation le jour du raid.

Lors de la remise de documents ou de matériel par l'organisateur, les participants contrôlent que cela corresponde à leur catégorie de parcours. Toute contestation est à communiquer immédiatement à un membre de l'organisation. **Les documents distribués (cartes) doivent être conservés sur soi durant tout le raid sans exception.**

Un briefing obligatoire est donné avant le raid pour des raisons de sécurité. Les modifications éventuelles sont annoncées à ce moment-là ou durant le raid par l'organisateur. Des disciplines peuvent être modifiées, ajoutées, supprimées ou neutralisées par l'organisateur.

Si des portes horaires sont indiquées sur les documents, **elles doivent être respectées** tout au long du raid. En cas d'arrivée tardive à une porte horaire, l'organisateur dirige l'équipe vers une autre discipline ou directement vers l'arrivée.

Le code de la route doit être respecté en permanence, les raideurs ne sont pas prioritaires. De plus, il est toujours possible de rencontrer d'autres promeneurs en forêt ; la prudence est toujours requise. Les barrières qui étaient fermées doivent toujours être refermées.

2.1 Epreuve aquatique

Le port des gilets de sauvetage (attachés) fournis par l'organisateur est obligatoire. Ce dernier décline toute responsabilité en cas d'éventuel chavirage. La sécurité des concurrents prime, cependant une embarcation doit être ramenée à bon port, dans la mesure du possible. En prenant le départ, les concurrents certifient pouvoir nager au moins 100m.

2.2 Epreuve d'atelier de corde

Toutes les équipes doivent se conformer aux indications données par les préposés à l'atelier de corde. En principe, le temps de course est neutralisé. L'organisateur définit si l'atelier doit ou peut être réalisé par 1 ou plusieurs équipiers.

2.3 Epreuve surprise

Suivre les consignes données par l'organisateur. Les épreuves surprises ainsi que les transitions sont indiquées par des carrés sur les cartes.

2.4 Epreuve roller

Il est entendu par roller : le type « inline », « quads » (2 x 2), les skis-roues (ou skis à roulettes) + bâtons et les trottinettes. **Le diamètre maximum des roues de trottinette n'excédera pas 200mm.**

3. Inscriptions

L'inscription des équipes se fait par internet www.neuchaventure.ch.

3 parcours à choix :

- « **Raid'versaire** » **CHF 40.00 par équipe de 2 personnes (vendredi soir)**
- « **Découverte** » **CHF 100.00 par équipe de 2 personnes**
- « **Sportif** » **CHF 120.00 par équipe de 2 personnes**

Une réduction de **CHF 20.00** par équipe (sauf parcours « Raid'versaire ») est accordée pour toute inscription reçue et **payée jusqu'au 31 mars 2026**. La date limite des inscriptions est fixée au **31 mai 2026 à minuit**.

La finance d'inscription (parcours « Découverte » et « Sportif ») comprend : les cartes, le ravitaillement à l'arrivée, un repas à l'arrivée, l'encadrement par des samaritains, la location du matériel spécifique, l'atelier de corde, le matériel pour les épreuves surprises, ainsi qu'un prix souvenir pour chacun. Le nombre d'équipes est limité à **250** (125 Découverte, 125 Sportif).

La finance d'inscription (parcours « Raid'versaire ») comprend : les cartes et un petit ravitaillement à l'arrivée. Le nombre d'équipes est limité à **30** (pour le « Raid'versaire »)

L'organisateur se laisse le droit de modifier le nombre d'équipes pour des questions de sécurité. L'inscription est confirmée dès la réception du paiement.

4. Participants

Un capitaine est désigné pour chaque équipe et donne un nom à son équipe. Il est le destinataire des documents du raid.

Pour les mineurs (moins de 18 ans révolus le jour du raid), la signature des parents ou du représentant légal est obligatoire, par l'intermédiaire de l'autorisation parentale.

Catégorie	Sportif	Découverte	Découverte Adulte-Enfant	Raid'versaire-Open
Hommes	dès 16 ans dans l'année	dès 14 ans dans l'année	un adulte + un enfant de 11 ans à 15 ans dans l'année	libre (hommes, dames ou mixtes) dès 11ans+adulte ou dès 14 ans
Dames				
Mixtes				

Un VTT à Assistance Électrique (VAE, max. 25km/h) par équipe peut être utilisé. Les équipes qui choisissent de participer avec un VAE auront leur temps à l'arrivée mais ne seront pas classés, et ne feront pas l'objet d'un podium.

Chaque participant est en autonomie complète durant le raid. **Aucun ravitaillement** (ni boisson, ni nourriture) n'est prévu sur les parcours.

Chaque participant s'engage à respecter les règles de sécurité et toutes les règles s'appliquant à l'épreuve Raid Neuchaventure, ainsi qu'à respecter les consignes de l'organisation.

Chaque participant certifie ne faire l'objet d'aucune contre-indication médicale de nature à l'empêcher de pratiquer le raid aventure multisport en compétition.

5. Assurance

L'assurance est à la charge des participants. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accidents, de dégâts matériels et/ou de vols. Les divers parcs VTT et rollers ne sont pas gardés.

6. Chronométrage et classement

Chaque équipe est chronométrée par une puce électronique (doigt, badge, Sport-Ident (SI)) dont les temps de passage aux postes sont enregistrés, **c'est de votre responsabilité de quitter les postes dans l'ordre défini par les documents**. Le système de pointage Sport-Ident (SI) de chronométrage électronique étant réputé fiable, aucune réclamation n'est acceptée en cas de mauvais ou non-pointage des postes. La perte de la puce électronique induit le non-classement et sera facturée CHF 80.00.

Certains postes du parcours peuvent impliquer une neutralisation du temps de course pour des raisons organisationnelles (sécurité pour un atelier de corde ou la disponibilité de matériel). **Ce temps d'arrêt n'est pas prévu pour faire une pause.**

Précisions quant à l'ordre de prise des balises : en cas de balise manquée, il est possible de recommencer à la dernière séquence correctement badgée afin de reprendre l'ordre des postes et poursuivre la course. Une balise supplémentaire (autre parcours par exemple) n'influence pas le chronomètre, pour autant que celles du parcours réalisé soient respectées.

Les pénalités de temps attribuées durant le raid sont validées par l'équipe de chronométrage. En cas d'arrivée tardive à une porte horaire, les disciplines ne pouvant plus être effectuées, les postes s'y rapportant seront considérés comme manqués donc pénalisés.

Le classement est établi pour les catégories dames, hommes et mixtes pour les parcours Sportif, Découverte et pour le parcours Découverte Adulte-Enfant. Le classement est déterminé par le temps de course de chaque équipe (en tenant compte des différents arrêts de chronométrage sur certaines disciplines ainsi que des pénalités). L'équipe avec le meilleur temps est déclarée vainqueur. Les prix sont attribués aux 3 premières équipes de chaque catégorie. L'organisateur se réserve le droit d'adapter les catégories en fonction du taux de participation.

Les résultats sont communiqués lors de la remise des prix. Le classement définitif est consultable sur le site internet www.neuchaventure.ch dès que possible.

Toute réclamation concernant le raid doit être faite par écrit et transmise à l'organisateur dans les 30 minutes après l'arrivée de l'équipe.

7. Abandon

Toute équipe qui abandonne le raid doit l'annoncer immédiatement à l'organisation par l'intermédiaire du numéro de secours indiqué sur la carte ou à un poste de contrôle.

8. Causes de pénalité

Les causes de pénalité qui engendrent chacune un ajout de 30 à 240 minutes :

- Poste non-pointé.
- Passage d'un seul équipier lors d'un contrôle.

- Non-respect des passages obligatoires indiqués pour la traversée des routes principales, des zones interdites (hachurées) et des routes interdites (croix rouges et/ou hachurées).
- Non-respect de l'ordre de pointage des postes qui est défini sur les documents.
- Non-respect des indications de l'organisation.
- Matériel manquant lors d'un contrôle inopiné.
- Dépassement de temps dans des sections spécifiques.
- Section / épreuve non effectuée.
- Non-respect du diamètre des roues de trottinette.

9. Causes de mise hors raid

Toute transgression au présent règlement.

- Non-respect des règles de sécurité, des consignes données par l'organisation ou bénévoles sur le raid.
- Utilisation de moyens de transport ou d'itinéraires non prévus par les documents officiels.
- Abandon de détritux en dehors d'une poubelle.
- Non-respect de l'environnement en général.
- Détérioration de biens publics et privés (passage sur propriétés privées, jardins, cultures, etc.). **Il est strictement interdit de traverser les champs.** Restez en bordure de forêt ou sur les chemins et refermez derrière vous les portails et barrières qui sont sur votre route.
- Toute assistance extérieure et changement de matériel pendant la course.
- Utilisation d'appareil électronique avec GPS (montre GPS, smartphone, etc.) avec cartographie intégrée.
- Perte de la puce électronique (SI), système de pointage électronique.

10. Matériel

Chaque concurrent est le seul responsable de la conformité de son matériel et de ses protections individuelles.

L'utilisation d'un matériel de tractage (uniquement en VTT ou course à pied) est autorisée mais pas recommandée.

10.1 Matériel obligatoire :

Pour des questions de sécurité, le matériel suivant est obligatoire. Des contrôles peuvent être effectués sur le parcours.

Matériel obligatoire	Sportif	Découverte	Raid'versaire	Qui ?
Boussole	X	X	X	par équipe
Couverture de survie	X	X	X	par équipe
Sifflet	X	X	X	par équipe
Téléphone portable enclenché	X	X	X	par équipe
Petite pharmacie	X	X	X	par équipe
Fourre A4 étanche pour les cartes	X	X	X	par équipe
VTT (ou un tandem par équipe)	X	X	X	par personne
Casque VTT (à porter toute la course)	X	X	X	par personne
Ravitaillement (boisson + nourriture)	X	X	X	par personne
Eco-cup ou gourde pour ravitaillement	X	X	X	par personne
Veste contre le vent et la pluie	X	X	X	par personne
Sac à dos	X	X	X	par personne
Roller / Trottinette / skis à roulettes	X	X	X	par personne
Lampe frontale			X	par personne

10.2 Matériel conseillé

Matériel conseillé	Sportif	Découverte	Raid'versaire	Qui ?
Bonnes chaussures de trail	X	X	X	par personne
Porte-carte et set de réparation VTT	X	X	X	par équipe
Maillot de bain et linge léger	X	X		par personne

10.3 Matériel fourni par l'organisation

- Gilet de sauvetage pour l'épreuve aquatique.
- Une puce électronique (SI) pour le chronométrage. A rendre dès la ligne d'arrivée franchie (facturé CHF 80.00 si non retourné).
- Harnais, cordes pour l'atelier de cordes. Aucun matériel personnel n'est accepté.
- Cartes.
- Dossard ; doit être porté visiblement.
- Des porte-cartes en nombre limité sont disponibles auprès de l'organisateur moyennant une caution (pièce d'identité) et le versement d'une location de 10 CHF.

11. Assistance

- Toute assistance extérieure est interdite pendant la course.
- L'entraide entre équipes concurrentes est autorisée.
- L'assistance est obligatoire en cas d'accident, les numéros de secours sont indiqués sur les cartes.

12. Annulation / Remboursement

Le remboursement de la finance d'inscription ne se fait que sur présentation d'une copie du certificat médical précisant la date et la nature de l'accident ou maladie, au plus tard une semaine avant la date de la course (sous réserve de déduction de frais).

13. Droit à l'image

Suivant les dispositions légales et du code des sports, les fédérations sportives ainsi que les organisateurs de manifestations sportives (toute personne physique ou morale de droit privé), sont propriétaires du droit d'exploitation de l'image des manifestations ou compétitions sportives qu'ils organisent.

En acceptant le règlement au moment de l'inscription, le participant accepte que des vidéos et/ou des photographies promotionnelles le représentant dans le contexte de la manifestation soient publiées par l'organisateur et ses partenaires, sur internet, sur les réseaux sociaux ou sur des imprimés.

Le comité du RNA 2026

Neuchâtel, le 02.02.2026